

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Présentation des membres du conseil d'établissement (tour de table)
3. Nomination d'un(e) secrétaire
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Procès-verbal
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2024
 - 5.2 Suivi au procès-verbal
6. Élection aux différents postes
 - 6.1 Présidence
 - 6.2 Vice-présidence
7. Nomination des représentant(e)s de la communauté (LIP art. 42)
8. Dénonciation d'intérêts (LIP art. 70)
9. Objets d'adoption
 - 9.1 Règles de régie interne
 - 9.2 Calendrier des rencontres 2024-2025
 - 9.3 Plan de travail pour l'année scolaire 2024-2025
 - 9.4 Budget de fonctionnement du CE 2024-2025
10. Information et consultation (LIP article 79)
 - 10.1 Plan triennal 2025-2028
 - 10.2 Liste et actes d'établissement 2025-2026
 - 10.3 Règles relatives aux critères d'inscription 2025-2026 (art. 79)
 - 10.4 Services éducatifs offerts dans les écoles 2025-2026
11. Demande de financement
 - 11.1 Émulation
12. Campagnes de financement
13. Informations et correspondance
 - 13.1 Présidence
 - 13.2 Déléguée au comité de parents
 - 13.3 Enseignant(e)s
 - 13.4 Service de garde
 - 13.5 Représentant de l'O.P.P.
 - 13.6 Direction
 - 13.6.1.1 Formation des membres du CE
14. Autres objets d'étude
 - 14.1 SDG : indexation tarif journée pédagogique (approbation)
 - 14.2 _____
15. Période de questions du public
16. Date et heure de la prochaine séance
17. Levée de la séance




Anne-Josée Lemieux, directrice

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »
(Article 64, LIP)